

Communiqué de presse n° 10-2016

Paris, 30 mai 2016

**Réforme Ferroviaire
Accord d'Entreprise**

La CFDT lève son préavis de grève prévu le 31 mai

Suite au préavis CFDT du 31 mai, une réunion de négociation s'est tenue le samedi 28 mai, à l'issue de laquelle un relevé de décisions a été acté, qui précise les engagements pris par la Direction du Groupe Public Ferroviaire.

**Union Fédérale des
Cheminots et Activités
Complémentaires**

47-49 Avenue Simon Bolivar
75019 PARIS
Tél: 01 56 41 56 70
Fax: 01 56 41 56 71

Mél
contact@cfdtcheminots.org

Contact :
Didier AUBERT
06 10 66 24 21
didier.aubert@cfdtcheminots.org

Rémi AUFRERE
06 07 28 11 39
remi.aufrere@cfdtcheminots.org

Le projet d'accord d'entreprise respectera les conditions actuelles de la réglementation du travail de la SNCF (RH 0077, RH 0677, RH 0657, RH 0073), à l'exception de la transcription des dispositions plus favorables du décret- socle et de la CCN du Ferroviaire.

La politique contractuelle dans le Groupe Public Ferroviaire sera renforcée, avec la modification du régime de travail par accord de dérogation par les OS signataires de l'accord d'entreprise. Il s'agit de mieux contrôler, sur la base d'éléments objectifs, des ajustements qui se pratiquaient de façon beaucoup moins transparente auparavant, pour s'adapter aux conditions locales et sectorielles, en défendant l'emploi et les trafics.

Certaines dispositions précisent l'inclusion définitive dans les personnels roulants des agents assurant un service à bord des trains (ASCT).

Les propositions de remise cause globale de l'encadrement des repos des personnels roulants (notamment le « 19-6 »), ont été écartées après des discussions argumentées très intenses.

**Compte tenu de ce relevé de décisions et du point d'équilibre jugé atteint,
la CFDT Cheminots lève son préavis
et appelle les cheminots à assurer l'ensemble du service ferroviaire.**

